

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13-435-1933 Nominations.

n° 13-435-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 février 1933

Numéro JO

n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro

1 février 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Félix, administrateur adj joint : de 1re classe des colonies, à été nommé président du tribunai indigène du 1er degré de Djibouti, en remplacement de M. Rivière, adjoint de classe exceptionnelle des services civils, en instance de départ en congé administratif. M. Lefran-çois, commis principal de l'inscription maritime, 4 été chargé, à titre provisoire, de la gérance de la Caisse des menues recettes du cercle de Djibouti, en remplacement de M. l'administrateur adjoint Félix. Il toucher: à ce titre, une indemnité menselle de 159 francs, imputable au

chapitre 13 article 2, paragraphe 7 de l'exercice en cours et aura également droit à l'indemnité de responsabilité prévue pour cet emploi.